

Les Nourrices du Morvan

Sommaire

« L'élevage humain est la grande industrie du Morvan, plus encore peut-être que l'exploitation et le flottage des bois. »
(Ardouin Dumazet, Voyage en France, 1893)

| | Page |
|---|------|
| - Un peu d'histoire | 02 |
| - Les bureaux de placement | 04 |
| - L'activité nourricière en Morvan..... | 06 |
| - Le recrutement des nourrices..... | 08 |
| - Les nourrices sur lieu | 09 |
| - Les nourrices sur place | 11 |
| - La mortalité des enfants | 12 |
| - La mortalité des enfants due aux seuls biberons ? | 14 |
| - Le docteur Charles Monot | 16 |
| - Les Petits Paris | 18 |
| - Les gains des Nourrices | 19 |
| - Les maisons de lait | 20 |
| - Pour ou contre les Nourrices ? | 21 |
| - Moissons et Vendanges | 23 |
| - Tristes institutions | 24 |
| - Les fontaines miracles | 27 |
| - Hommage à Jean Genet | 29 |
| - La Maison des Nourrices à Alligny-en-Morvan | 31 |
| - La chanson de Nounou | 32 |
| - 2 Sites originaux à voir | 34 |
| - Sources documentaires | 35 |



Les Nourrices du Morvan Un peu d'histoire

Ce serait en 1284, à Paris, aux environs du Prieuré de St Eloi (une abbaye de femmes fondée en 635 sous la direction de Saint-Éloi et sous la protection du roi Dagobert Ier, qui se situait à l'emplacement de l'actuelle Préfecture de Police de Paris) que se seraient établies des «recommandaresses», des femmes dont l'activité était de fournir des nourrices aux parisiens.

Pour ce faire, elles avaient recours aux services de « meneurs » et « meneuses » qui étaient en charge de conduire les nourrices à Paris ou d'emmener les nourrissons dans les campagnes. Dans ce dernier cas, la santé du nourrisson n'était sans doute pas un critère majeur, et, comme nous pouvons encore le voir de nos jours dans les échanges commerciaux, le rôle joué par les intermédiaires n'était pas sans conséquences.

Cette installation et ce semblant d'organisation démontrent que l'activité en elle-même existait déjà, « à l'état sauvage », depuis bien longtemps.

La première trace d'une ordonnance, attribuée à Jean le Bon (Jean II) daterait du 30 janvier 1350 (Pour mémoire, Jean II succéda à Philippe VI de Valois).

Toutefois, les « Annales d'hygiène publique » publiées en 1842 n'excluent pas qu'un texte plus ancien aurait pu apporter un début de réglementation à cette activité, mais faute de documents l'attestant, se rallie à cette première trace :

« Un tel état de choses ne pouvait être toléré plus longtemps ; on dut constituer, d'une manière plus régulière et plus stable cette ébauche d'administration. Il est à croire que c'est vers la fin du 12ème siècle que remonte l'existence légale des bureaux des nourrices. Les chartes de ces institutions sont perdues. La date échappe et l'on ne peut actuellement invoquer une ordonnance, plus ancienne que celle du roi Jean du 30 janvier 1350, ainsi conçue.

-1- Nourrices nourrissant enfant hors de la maison du père et de la mère gagneront et prendront cents sols l'an, et non plus, et celles qui jà sont allouées reviendront audit prix, et seront contraintes faire leur temps et qui fera le contraire, il sera à 10 sols d'amende, tant le donneur comme le preneur.

-2- Les recommandaresses qui ont accoustumé à louer chamberières et les nourrices auront pour commander ou louer une chamberière 18 deniers tant seulement, et d'une nourrice 2 sols tant d'une partie comme d'autre, et ne les pourront louer ne commander que une fois l'an et qui en prendra ne donnera, il l'amendera de 10 sols, et la recommandaresse qui 2 foiz en ung an allouera chambrière ou nourrice, sera punie par peine de corps ou pilori ou autrement. »

Voir ce texte sur BNF-Gallica :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5823044k/f50.item.r=commandaresse.zoom>

(Nota : selon les sources et les éditions, le montant des amendes est différent)



Cet état dura 3 siècles sans qu'aucune nouvelle loi ou réglementation quelconque n'apparut.

En 1611 un arrêt du parlement précisa « *la condamnation à 50 livres d'amende et à la prison pour la première fois et à une punition corporelle en cas de récidive les meneurs conduisant les nourrices ailleurs qu'au bureau des recommandaresses et à une amende aux sages-femmes et aubergistes recevant retirant ou louant des nourrices* »

Même les aubergistes étaient donc « impliqués » dans ce qu'il faut bien appeler le trafic des nourrices...

D'autres ordonnances vinrent ensuite durcir les règles applicables aux nourrices et alourdir les sentences, mais aussi élargir le cadre de cette activité. C'est notamment le cas de l'ordonnance royale du 29 janvier 1715 qui porte de 2 à 4 le nombre de bureaux des recommandaresses à Paris.

Puis ce fut l'ordonnance de 1724, la sentence du Châtelet (Paris) du 1er juin 1756 et celles de 1757 et de 1762 qui n'apportèrent rien de particulier à la sécurité des enfants mais luttèrent au moins contre les abus.

Les abus justement, ils furent tels qu'en 1769 un édit royal y mis un terme en supprimant purement et simplement les institutions des « recommandaresses ».

Voir le texte sur BNF-Gallica, Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance, Bureau des nourrices, Pages 326 à 335 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2137557/f337.image>



Les Nourrices du Morvan Les bureaux de placement

Le 1er janvier 1770 (déclaration du 12 juillet 1769), l'institution des « recommandaresses » devient une branche de l'Administration publique, le « Bureau Général des nourrices et recommandaresses pour la ville de Paris », également appelé « Le Grand Bureau », « Le Bureau municipal » ou encore « Le Bureau Général des nourrices ».

Rien ne change vraiment.

De son côté, la Révolution apporta une certaine réglementation dans l'aide aux enfants et aux familles.

[Cliquez ICI pour voir le texte de la convention du 28 juin 1793](#) (page 362 de ce document



(Maison des Nourrices)

En 1821, il devient « Direction Municipale des nourrices », couramment dénommé « Bureau Sainte-Apolline » (du nom de la rue dans laquelle il « trônait » en 1804).

Dépendance de l'Administration des hospices, il est devenu une Direction de l'Assistance Publique par une loi du 10 janvier 1849.

Ce bureau était chargé de centraliser le recrutement des nourrices « sur lieu » (voir plus loin), de contrôler le travail des meneurs (les meneurs étaient considérés comme des «hommes sans lumière»), d'empêcher les fraudes, de loger les nourrices venant de la campagne pour chercher des enfants, de fournir des lits et des berceaux en suffisance pour coucher nourrices et enfants...

Mais à quels berceaux, lits et couchages avaient-ils droit ? Un transit de misère dont personne ne parle.

Globalement, la nouvelle organisation se révéla rapidement inefficace ce qui conduisit probablement à la fermeture du Bureau en 1877.

Pour de telles tâches, ce bureau aurait été composé de deux Directeurs et de deux recommandaresses. Sans autres personnels cela paraît impossible, nous pouvons supposer qu'il y a forcément eu quelques ratés...



Le recouvrement des sommes dues aux nourrices par les bourgeois ne sont plus perçues par les meneurs et meneuses mais par 22 préposés désignés par le Lieutenant général de la Police de Paris (mais sur présentation des Directeurs...).

Les sommes perçues étaient centralisées puis remises... aux meneurs et meneuses afin qu'ils payent les nourrices, selon des modalités bien précises et avec contrôle dit-on... (et qui contrôlait ce bel écran de fumée ?)



Les Nourrices du Morvan L'activité nourricière en Morvan

Toute cette activité est résumée dans ces 2 phrases d'Ardouin Dumazet, «Voyage en France» publié en 1893 :

« *L'élevage humain est la grande industrie du Morvan, plus encore peut-être que l'exploitation et le flottage des bois.* »

« *De tout temps les Morvandelles ont eu la réputation d'excellentes nourrices.* »

Il serait malgré tout puéril de penser que cette activité ne s'adressait qu'aux seules nourrices morvandelles (appelées aussi les «bourguignottes »).

Non seulement toutes les provinces françaises pratiquaient cette activité mais de nombreux autres pays avaient eux aussi développé cette « industrie », tels l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, l'Egypte, la Russie...

En revanche, à propos du Morvan, il est généralement dit que cette activité aurait essentiellement eut lieu entre le 19ème et le 20ème siècle et plus précisément entre 1850 et 1920.

Si cette activité, comme nous venons de le voir, a bien débuté au 13ème siècle, cela signifierait soit que les nourrices morvandelles ont eu bien du mal à s'imposer, soit que l'on ne parle pas (ou pas assez) des nourrices et des enfants déplacés déjà bien avant la révolution...

Et si ce n'était pas des morvandelles, d'où venaient donc les premières nourrices ?

L'avantage du Morvan résidait probablement dans la proximité de cette région avec la capitale mais aussi, sans doute, dans sa rusticité, dans la résistance de ses habitants et aussi, il faut bien le dire, dans la pauvreté qui y régnait, favorisant ainsi les volontés de s'expatrier et de trouver un travail lucratif.

Toutefois cette « relative » proximité, les 250 petits kilomètres qui séparent le Morvan de Paris, était battue en brèche par l'absence de transports.

Le développement de cette activité entre 1850 et 1920 a été favorisée par l'arrivée, certes timide et tardive, du chemin de fer aux abords de la région d'abord, puis au cœur du Morvan ensuite.

Tonnerre et Dijon ont été reliés en 1851, Chalon en 1854, Nevers en 1861, Cercy la Tour en 1866 et Clamecy en 1877...

Quant-aux «Tacots du Morvan », la ligne Corbigny - Saulieu a ouvert en 1903 pour fermer en 1939 et Autun - Château-Chinon n'a fonctionnée qu'entre 1900 et 1936.

Avant, c'était à pieds, en charrette, en diligence...





La gare du Tacot d'Alligny-en-Morvan
(Carte postale ancienne)

Ce qui signifie que les déplacements relevaient plus d'une « expédition » que d'une promenade.

Les familles parisiennes n'étaient guère attirées par ce genre de voyage. L'eussent-elles été, elles auraient probablement hésité à recruter ces femmes qu'elles auraient découvertes vivant dans la misère et dans une hygiène souvent très limitée.

Les morvanelles quant à elles se déplaçaient peu, et d'ailleurs en avaient-elles les moyens ? Seulement voilà, les nouvelles et les richesses rapportées par les femmes ayant séjournées et travaillées à Paris en décidèrent bon nombre malgré le voyage.




Les Nourrices du Morvan Le recrutement des nourrices

Les meneurs et les meneuses sillonnaient les campagnes à la recherche de femmes, jeunes de préférence, et proche d'accoucher.

Ces « racoleurs » avaient sans aucun doute le propos persuasif du bonimenteur et savaient convaincre.

Toutefois, battre la campagne était peut-être un peu simpliste... L'aide de professionnels n'était pas négligeable et certains accoucheurs-entremetteurs complétaient parfaitement le dispositif. Cela relevait bel et bien aussi d'une certaine escroquerie.

La lettre écrite par un médecin-accoucheur parisien à l'un de ses confrères, n'est rien moins que la mise en évidence (et l'aveu) de cette pratique...

Cette lettre disponible ici  (99 pages) est assez édifiante et révèle bien la prétention de l'individu...

Si bien que, quelques temps après leur accouchement, les femmes les suivaient à Paris.

Elles étaient conduites, dans des bureaux de placements où elles attendaient qu'un futur employeur vienne les choisir, comme un objet...

Ainsi des villages, souvent peu importants, se trouvèrent vite dépeuplés des jeunes femmes qui partaient en laissant derrière elles leurs maris et confiaient leur(s) enfant(s), aux grands-parents, sœurs, cousines, à d'autres nourrices restées sur place voire même à des voisins... Elles deviendraient des nourrices sur lieu.

Le temps d'une « Nourriture » était de deux ans environ.

Quelques maris louaient leurs terres et partaient se louer eux aussi à la belle saison, comme travailleurs agricoles ou chaumiers dans d'autres provinces.

Les femmes âgées restées « au pays », mais aussi de plus jeunes ne s'étant pas risquées au voyage, comprirent vite l'intérêt qu'elles pouvaient avoir, elles aussi, en accueillant des enfants à domicile.

En cela aussi, les meneurs et les meneuses savaient être convaincants.

Cette activité était bien rémunérée, le complément de revenu n'était donc pas à dédaigner.

Elles deviendraient des nourrices sèches.

Certes les enfants n'auraient pas le bon lait de la nourrice mais qu'à cela ne tienne.

Les meneurs et meneuses avaient bien trouvé leur créneau et ne faisaient que rarement un voyage « à vide »...



Les Nourrices du Morvan

Les nourrices sur lieu

Après leur passage dans les Bureaux des nourrices, les femmes sélectionnées partaient nourrir les enfants de leurs nouveaux employeurs, des familles bourgeoises.

Mais ça c'était lorsque tout allait bien. Combien d'entre-elles ont été « recrutées » mais n'ont pas véritablement trouvé une place de nourrice à l'adresse à laquelle on leur avait demandé de se présenter... Certaines finissaient donc dans des « établissements spécialisés », quelques-unes arrivaient à repartir...

Pour une grande majorité heureusement, tout finissait bien !

Pour l'employeur en revanche les dépenses commençaient :

« ... La directrice passe derrière son grillage et fait le compte. Effrayant, ce compte. D'abord le tant pour cent de la maison, puis l'arriéré de la nourrice en logement et en nourriture, quoi encore ? Les frais de route. Est-ce fini ? Non, il y a la « meneuse » qui va prendre l'enfant à la mère pour le reconduire au pays... »

(Alphonse Daudet, *Souvenirs d'un homme de lettres* - Voir l'ouvrage ICI - Pages 84 à 93)

A partir de ce moment, leur statut changeait définitivement : elles devenaient nourrices ! Elles avaient droit à tous les égards.



La nounou sur lieu était habillée de-pied-en-cap...



Coiffe de nourrice et habits d'enfants "bourgeois"

Présentations Maison des Nourrices (Alligny) et du Musée du Costume (Chateau-Chinon)



- L'habillement tout d'abord, leur tenue était le reflet de leur employeur, sans oublier que, comme l'écrivait Alphonse Daudet :

« ... La première tradition, chez les nourrices est d'arriver les mains vides...».

« Comment ! C'est votre trousseau ?

- Oh ! Mon bon M'sieu, j'sommes si pauvres par chez nous...

J'n'avons censément rien que c'que j'portions sur la piau. »

- Les soins, la Nounou devait être en bonne santé.

- L'assistance, on devait lui éviter tous travaux et tous efforts.

- L'alimentation, pour que l'enfant profite du meilleur lait possible.

Elles faisaient, de fait, partie de la famille, suivant ses déplacements et profitant parfois elles même d'une domestique.

Quelques-unes auraient eu également la chance d'apprendre à lire (c'est dire l'importance qu'elles avaient lors de leur retour au pays...)



Les nourrices faisaient partie de la famille...
au point d'en porter aussi le deuil...

Leur seule fonction, s'occuper de l'enfant, le promener et le nourrir.

En revanche, elles étaient soumises à une sorte de censure cruelle, que bien souvent elles avaient pourtant elles-mêmes réclamé : « ne recevoir aucune mauvaise nouvelle afin que leur lait se tarisse pas et qu'elles puissent conserver leur emploi », y compris lorsque la mort d'un de leurs enfants survenait.

Mais là encore il y avait censure et censure, car la Nounou savait abuser :

« ...C'est la vache qui est morte, l'aîné des petiots qui s'est cassé le bras, la volaille atteinte d'épilepsie. Sur le même bout de toit, le même coin de champ, c'est un invraisemblable amoncellement de catastrophes pareilles aux plaies d'Egypte. Cela est grossier, stupide, cousu d'un fil blanc à crever les yeux. N'importe, il faut faire semblant d'être pris à ces inventions, payer encore et toujours, sans quoi gare à Nounou ! Elle ne se plaindra pas, elle ne demandera rien, oh ! Non, certes, mais elle boudera, pleurnichera dans les coins, bien sûr d'être vue. Et quand Nounou pleure, Bébé crie, parce que le gros chagrin tourne les sangs et les sangs tournés font le lait aigre ».

(Alphonse Daudet, Souvenirs d'un homme de lettres - Pages 84 à 93)



Les Nourrices du Morvan Les nourrices sur place

Ce sont généralement celles qui accueillent en leur maison un ou des enfants placés par les services de l'Assistance Publique (de Paris mais aussi de Nevers, Mâcon ou Dijon...) ou par des parents désireux de placer leur enfant « en nourrice ».

Elles sont de deux types : Les nourrices allaitantes et les nourrices sèches.

Les nourrices allaitantes sont devenues mères récemment et peuvent donc nourrir au sein l'enfant accueilli.

Peuvent, mais ne le font généralement pas.

Les nourrices sèches élèvent les enfants au biberon.



Une nourrice sèche

Dans les deux cas, les enfants qui ont eu à supporter un difficile voyage, qui n'ont pas une nourriture correcte, ne sont pas surveillés, pas soignés, n'ont pas la résistance suffisante pour tenir plus de quelques jours... et les familles ne savent jamais de quoi est réellement mort leur enfant.

Avant le Docteur Charles Monot, médecin à Montsauche (Nièvre), personne ne s'étonnera du taux de mortalité de tous ces enfants placés, ni de la cause de leur décès.

Un taux de mortalité extraordinaire : 70% des enfants décèdent à très courte échéance, entre huit jours et trois mois après leur arrivée dans le Morvan.

La présence des enfants placés par l'Assistance Publique se retrouve dans certains registres de recensement du début des années 1900. A la suite de la position du « Chef de famille » figuraient des mentions « épouse », « fils », « filles » mais aussi « nourrisson ».

Quel que soit leur âge au moment du recensement et tant qu'ils étaient dans la maison, généralement jusqu'à leur majorité (21 ans à l'époque), c'était des « nourrissons ».

Parfois une exception se faisait, ils étaient recensés comme « domestiques », ce qui ne laissait pas vraiment de doute sur le cas qui était fait de ces enfants.



Quelques documents présentés par la Maison des Nourrices



Les Nourrices du Morvan La mortalité des enfants

En 1861, le docteur Monot adressa un rapport au Préfet de la Nièvre.

Aucun enthousiasme des autorités, quasiment aucun retour.

Il faut dire que le docteur Monot n'avait pas non plus fait dans la dentelle, ne négligeant aucun détail.

En octobre 1865, c'est une note qu'il adressa l'Académie de médecine sur l'industrie des nourrices telle qu'elle avait cours dans le Morvan depuis 1850 qui déclencha une très vive émotion.

Les faits rapportés sont scandaleux voire même monstrueux et déclencheront rapidement une enquête.

A la suite de son rapport, il rédigea un mémoire qui lui, au contraire, fut unanimement adopté par l'Académie de médecine et publié en 1867 sous le titre « De l'industrie des nourrices et de la mortalité des petits enfants ».

[Voir ICI les textes en PDF, accompagné des débats à l'Académie Impériale de Médecine :](#)

Ou en ligne :

<https://archive.org/stream/delindustriedes00monogoog#page/n9/mode/2up>

Ce document lui apporta aussi quelques vives animosités, parmi les membres du gouvernement sans doute mais aussi parmi les membres de sa propre corporation et qui plus est de ses «pays», comme en témoigne le document sans concession de Novembre 1869 rédigé par le docteur Despiotte, un Mouxois lui aussi : « De l'industrie des nourrices et de la mortalité des enfants, jugée sur la raison, la morale et l'histoire. »

[Voir ICI ce document en PDF : Docteur Despiotte](#)

En 1893, Ardouin-Dumazet rapportera à ce propos :

« En 1861, dans le seul canton de Montsauche, 2884 femmes avaient accouché, 1897 étaient parties pour Paris comme nourrices [...] Dans une seule commune, Montreuillon, huit enfants succombaient, en huit jours, par les fatigues du voyage [...] En sept ans, dans ce canton, 449 d'entre eux périssaient faute de soins ».

Les révélations du Dr Monot furent véritablement à la base d'une législation destinée à protéger tous les enfants, qu'ils soient en nourrice, assistés et même «moralement abandonnés».

Le 23 décembre 1874 parait la « Loi Roussel » (Jean-Baptiste Victor Théophile Roussel, 1816-1903, médecin et député de la Lozère en 1849) destinée à protéger les enfants « de premier âge » et qui met en place une véritable surveillance de l'enfant par les autorités publiques.



L'article premier est ainsi rédigé :

«Tout enfant, âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé ».

La loi qui étend la surveillance aux familles recevant des enfants, va jusqu'à prévoir «d'accorder des récompenses honorifiques aux personnes qui se sont distinguées par leur dévouement et leurs services».

[Voir ici : la Loi Roussel en pdf](#)

En 1877, un décret fixe à 7 mois révolus l'âge minimal d'un enfant avant que sa mère ne puisse devenir nourrice sur lieu, la mortalité des enfants sevrés trop tôt et nourris au biberon étant par trop élevée.

[Voir ICI l'extrait de ce décret](#) (page 328) :

Ainsi des « médecins-inspecteurs » visitent-ils régulièrement les enfants et les familles d'accueil et attestent des soins et de l'hygiène prévalant dans le foyer.

Ces mesures beaucoup plus sérieuses font rapidement chuter le taux de mortalité des enfants nourris au sein.

Toutefois, l'hygiène liée à la nourriture au biberon est encore précaire et la mortalité infantile est donc là beaucoup plus importante (le double environ).

Nota : [Cliquez ICI pour voir en PDF une liste des textes légaux dans leur version d'origine \(1793 à 1945\)](#) publiée par l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger).



Les Nourrices du Morvan La mortalité des enfants due aux seuls biberons ?

En 1897, le Docteur Léon Dufour disait dans son ouvrage « Le biberon à travers les âges dans le pays de Caux » (preuve que le problème n'était pas « que » morvandiaux) que « le biberon était honni par le plus grand nombre des médecins et toléré par les autres, et qu'il était devenu une nécessité devant laquelle nous ne pouvions que nous incliner, tout en nous efforçant d'en atténuer si ce n'est d'en supprimer les inconvénients. »

Au moyen-âge, les biberons étaient essentiellement réalisés dans des cornes de bovins percées ou en bois tourné.

Certains étaient équipés d'une tétine rudimentaire en chiffon, en éponge ou en cuir.

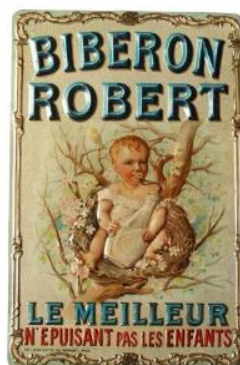


Biberon Cornet

(<http://www.histoire-du-biberon.com/index.htm>)

C'est au 18ème siècle que la notion d'hygiène apparaît réellement, mais elle a plus trait au bébé qu'aux ustensiles.

Du 16ème siècle au début du 20ème siècle, de nombreux types de biberons ont été utilisés : Terre ou gré émaillé, faïence (dont les formes s'apparenteraient plus à nos théières d'aujourd'hui), verre, étain, buis, bois dont les formes allaient de la tasse au pot en passant par les gourdes, les limandes, équipés ou non de tétine dont certaines terminaient un tuyau flexible en caoutchouc...



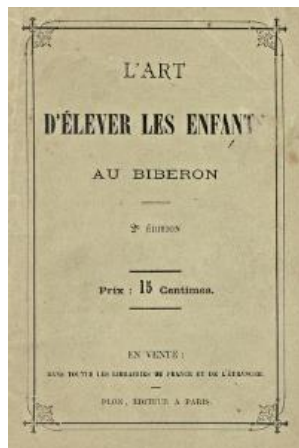
(Image Internet)



Les tétines en cuir ou en chiffon avaient plus ou moins disparues mais pas les microbes (surtout dans ces fameux tubes en caoutchouc qui finirent par être interdit).

Les progrès techniques ont contribué à la diminution de la mortalité infantile et un effort d'information a accompagné cette avancée.

Il n'en demeure pas moins qu'à la fin du 19^{ème} siècle, certains industriels n'hésitaient pas à éditer des ouvrages comme « l'art d'élever les enfants au biberon » dans lesquels figurait à peu près tout, excepté l'essentiel, l'art de nettoyer et de maintenir le biberon propre... Ouvrage qui de surcroît était cautionné par une brochette de médecins et autres spécialistes qui ne semblaient pas très attachés à cette question.



Cliquez sur l'image pour voir
cet ouvrage en PDF

C'est vers le milieu du 20^{ème} siècle que le biberon que nous connaissons aujourd'hui est apparu.

L'évidence de l'hygiène s'est faite pressente et les biberons stérilisateur ont vu le jour.

Aujourd'hui, non seulement ils sont hygiéniques (et les utilisateurs sensibilisés...) mais ils arrivent même à être autochauffants... ou presque !

Mais le biberon est-il le seul fautif ?

Le lait n'est pas totalement innocent dans cette affaire.

La découverte de la faune microbienne sévissant dans les biberons mais aussi et surtout dans le lait, a initié la mise en place progressive de contrôles permettant notamment :

- d'éviter que le lait ne provienne de vaches atteintes de la tuberculose,
- que du lait falsifié ne soit vendu : (falsifié par ajout d'eau : Note sur l'analyse du lait falsifié, Douliot-1858, mais aussi falsifié par ajout de cervelle de veau : Annales d'hygiène publique et de médecine légale - Tome 27, 1842, à savoir également qu'à cette époque du lait écrémé était considéré comme falsifié),
- que la stérilisation domestique soit enseignée,
- que du lait pasteurisé puisse être vendu.

Le lait et le biberon associés auront causé le décès de près d'un tiers des nourrissons avant que la science n'en découvre les raisons.



Les Nourrices du Morvan Le docteur Charles Monot

Né à Moux le 22 juin 1830, descendant de grand-père et arrière-grand-père maternels chirurgiens, sa vocation fut vite trouvée.

Après des études à la faculté de médecine de Paris, il s'installa dans le Morvan, dans « son » Morvan, à Moux puis ensuite à Montsauche.



Charles Monot

Après un mariage avec une jeune fille depuis longtemps dans la région, il eut 4 enfants ; deux filles, un fils qui ne vécut que peu de temps, puis une troisième fille.

Fortement impliqué dans la vie de sa commune, il fut élu maire de Montsauche.

Cet homme, reconnu comme bon et charitable, se lança dans une lutte contre la mortalité infantile qui sévissait alors dans le Morvan, cherchant à réglementer sérieusement l'industrie des nourrices.

Pour ce faire, il proposa de légiférer dès 1865.

C'est hélas seulement en 1874 qu'une loi fut votée sous l'impulsion du docteur Roussel, loi visant à encadrer cette industrie si particulière en en fixant une limite d'âge à l'exercice et en établissant des contrôles plus stricts de la part des autorités de l'Etat et du département.

Le docteur Monot a été fait Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 7 août 1875 en tant que « Promoteur des Sociétés Protectrices de l'Enfance »





Image Archives Nationales
(<http://www.culture.gouv.fr>)

Il demeura très actif sur sa commune et s'éteindra le 14 février 1914.

Des hommages lui ont été rendus par ses pairs comme en témoigne le discours prononcé par le Docteur Nolot.

[Voir ici les éloges du Docteur Nolot en PDF](#)



Les Nourrices du Morvan

Les Petits Paris

Il semblerait qu'au 19^{ème} siècle, la révolution industrielle ait conduit à un certain prolétariat en ruinant quelques artisans et paysans notamment, les amenant à la capitale pour vendre leurs bras.

Probablement pour cela, le manque de moyens aidant, de nombreux abandons d'enfants apparurent.

De plus en plus d'enfants étaient abandonnés devant l'Institut St Vincent de Paul, Hospice des Enfants Assistés (Paris-Rue Denfert Rochereau, cette rue fut en 1879 la nouvelle dénomination de l'ancienne rue "d'Enfert") ce qui nécessita l'organisation de la prise en charge de ces orphelins par l'Assistance publique.

Sauf que ce constat parisien était en fait un fléau national !

Dans le Morvan, les familles accueillent tout d'abord des enfants issus des départements bourguignons

A partir de 1850, le département de la Seine propose aux nourrices morvandelles des salaires plus élevés afin pour qu'elles accueillent également les orphelins de la région parisienne.

Le Morvan devient alors le pays des « Petits-Paris ».

Certains diront que le Morvan est une terre d'accueil, en réalité, il faut bien le dire, c'est l'argent qu'apportait ces enfants qui permettait et encourageait l'accueil.

Et comme partout, certaines familles aimaient beaucoup les enfants, d'autres aimaient beaucoup l'argent...

Ils étaient déjà quelques 250 000 à « devenir morvandiaux » entre 1820 et 1850.

Pour pallier l'insuffisance des bureaux de placement parisiens, des agences furent créées en province.

En 1876, l'agence de Château-Chinon aurait été la plus importante de France en plaçant environ 3 000 enfants par an.

Ce sont quelques 47 000 enfants supplémentaires qui seront accueillis dans le Morvan en cette fin de 19^{ème} siècle.

La mémoire collective « se rappelle » que ces orphelins ont été envoyés « par trains entiers » dans le Morvan pour y être élevés et qu'ils ont largement contribué à cette réputation de « Garderie d'enfants » de la région.

C'est vrai mais...

C'est d'autant plus impressionnant qu'à cette époque, en cette fin de 19^{ème} siècle, les « Tacots », les seuls trains à pénétrer dans le Morvan n'étaient pas encore en service...

Pourquoi (et comment) les a-t-on envoyé dans le Morvan ?

Hasard ? Réputation des nourrices ? Absence de contrôles ?



Les Nourrices du Morvan Les gains des Nourrices

Il est couramment rapporté que, vers les années 1840, une nourrice à Paris pouvait gagner entre 400 et 500 Francs pour une « nourriture » de quatorze mois.

Au tout début du 19ème siècle, le gain pouvait être de 500 à 1 000 Francs par mois.

Avant 1914, chaque nourriture aurait rapporté entre 1 200/1 500 et 1 500/1 800 Francs par an.

Les chiffres varient mais les fourchettes sont constantes.

Pour vous faire une idée de ce que représentent ces sommes, vous ferez probablement appel à un calculateur d'inflation sur le Net et vous obtiendrez ces valeurs :

100 francs 1901 correspondraient à 15 Euros 2015.

Ces valeurs n'ont pas de réelle importance sur de longues périodes, ajoutées au fait que les centres d'intérêts étaient très différents et leurs coûts sans comparaisons.

Le foncier et l'immobilier étaient plus abordables qu'aujourd'hui, la nourriture relevait quasi exclusivement des productions des fermes, il n'y avait aucun superflu...



La rude chaumière...

Le pire pour ces femmes qui s'étaient habituées au confort et au luxe de leurs maisons d'accueil et malgré les sommes qu'elles avaient pu envoyer pour améliorer leurs biens était sans doute de retrouver leur chaumière et toute la précarité qui l'accompagnait



Les Nourrices du Morvan

Les maisons de lait

Les « maisons de lait » sont les habitations qui ont été construites, agrandies ou embellies essentiellement avec l'argent des nourrices.

Bien que le métier ait disparu, cette appellation est toujours employée de nos jours.

Les « nourrices sur lieu », qui pouvaient facilement gagner le double des «nourrices sur place», envoyaient chaque mois leurs gains à leur famille.

Cet argent servait à remplacer les chaumes des toits par des ardoises, à agrandir le cheptel, à acheter quelques arpents de terres, à construire une pièce supplémentaire à la chaumière voire à en construire une nouvelle... rarement à acheter du mobilier ou des articles de confort...



Les Nourrices du Morvan Pour ou contre les Nourrices ?

Si globalement cette profession était reconnue et appréciée, certains et non des moindres, avaient une certaine tendance à vouloir la descendre en flammes.

Pour :

Joseph Bruley rappelle que dans l'antiquité, le célèbre géographe grec Strabon, affirmait la supériorité des femmes gauloises « *comme mères et comme nourrices.* »

Ardouin Dumazet a écrit en 1893 «... *De tout temps, les Morvandelles ont eu la réputation d'excellentes nourrices. C'est dans la race... Il semble que par un phénomène d'atavisme, la souche ait été marquée ainsi...* »

Contre :

Radicalement contre, Alphonse Daudet dans ses « Souvenirs d'un homme de lettres » publié en 1888, réserve un chapitre assassin aux « nounous », et pas seulement aux morvandelles, mais aussi au commerce qui en est fait.

Tout y passe, les nounous au jardin,

« ... *Nounou radieuse, reposée, ayant aux lèvres un sourire de perpétuelles relevailles, promène tout autour un regard vainqueur, dresse la tête...* »



Les Nounous au jardin
(Images Internet)

les bureaux de placements,

« ...*On entre : un pupitre, un guichet grillé, le dos de cuivre d'un grand livre, du monde qui attend sur des banquettes, l'éternel bureau, le même toujours, également correct et froid, aux halles comme à la Morgue, qu'il s'agisse d'expédier des pruneaux ou d'enregistrer des cadavres. Ici c'est de la chair vivante qu'on trafique...* »



le service,

«... - De combien votre lait, nourrice

- De trois mois, M'sieu.

Leur lait est toujours de trois mois. Voyez plutôt : du corsage entr'ouvert un long filet blanc a jailli, riche de sève campagnarde. Mais ne vous y fiez pas : ceci est le sein de réserve que jamais l'enfant ne tette. C'est l'autre côté qu'il faudrait voir, celui qui se cache honteux et flasque. Sans compter qu'avec quelques jours d'absolu repos, toujours un peu de lait s'emmagasine... »

le besoin,

« ... Avant toute chose, il va falloir la renipper, la vêtir. C'était prévu. La première tradition, chez les nourrices, comme chez les flibustiers allant au pillage, est d'arriver les mains vides, sans bagages encombrants ; la seconde est de se procurer une grande malle, la malle à serrer la denraie... »

en résumé,

« ... pour Nounou, voler le bourgeois, c'est faire sa denraie... »



La fameuse malle à "sârer la denrée"
(Présentation Maison des Nourrices)



Les Nourrices du Morvan Moissons et Vendanges

Quelques auteurs laissent entrevoir le fait que la nouvelle nourrice se soit fait rare lors des moissons ou des vendanges... Il semble que ce soit vrai mais là encore, Alphonse Daudet dont l'opinion était définitivement faite, ne laisse planer aucun doute :

« ... Chose à remarquer, le marché aux nounous, à Paris, suit les fluctuations de la vie rustique. Rare les années de récolte, la nourrice afflue en temps de disette ; mais que l'année soit mauvaise ou bonne, elle devient presque introuvable pendant la moisson et la vendange, au moment des grands travaux, des champs... »



Les Nourrices du Morvan Tristes institutions

Toutes les institutions n'étaient probablement pas blâmables.
Seulement voilà, de nombreuses n'étaient pas sans reproches... Et cet univers n'intéressait hélas pas grand monde.

Le cas le plus triste, du moins pour le Morvan, est celui des « Vermiriaux » (Voir à cette adresse : [Ville de Quarré-les-Tombes => Chapitre « Quelques Hameaux »](#))

Ce qui est curieux dans ce beau Morvan, c'est la capacité de ses habitants à vouloir - ou à pouvoir - oublier.

Si ce phénomène tend bien heureusement à s'estomper fortement, il n'en demeure pas moins toujours présent.

A Quarré-les-Tombes on ne se souvient pas trop que de telles choses aient pu avoir lieu ici, on n'a rien su...

C'est exactement ce qui s'est passé pour la commune d'Arleuf qui a accueilli « Le camp des Blandins », un camp de réfractaires lors de la grande guerre... (Voir à cette adresse : « [Le camps des Blandins](#) »).

En fait, tout le monde (ou presque) savait et profitait, et tout le monde avait d'autant plus intérêt à se taire...

Pourtant, des Vermiriaux il reste quelque chose, une phrase, une menace : « *Si tu n'es pas sage, tu iras aux Vermiriaux...* ».

Dès 1907, les Vermiriaux deviendront un enfer pour les orphelins.

En 1910, préférant la prison aux mauvais traitements, ils se révoltent et « saccagent » (c'est à l'époque, le terme employé pour peu de dégâts en réalité...) l'établissement.

Les forces de l'ordre ayant dû intervenir, découvrent la réalité des faits et selon l'une des déclarations au procès, « *ces enfants n'avaient plus rien d'humains. Ils étaient une dizaine contre le mur rampants, sales, décharnés, à moitié vêtus.* »

A écouter « les enfants révoltés de Vermiriaux » (35 minutes) sur :

<http://www.europe1.fr/mediacenter/emissions/au-coeur-de-l-histoire/sons/les-enfants-revoltes-de-vermiriaux-725737>" target=?

L'orphelinat des Vermiriaux, qui aurait hébergé quelques centaines d'enfants, fut fermé en 1910. Ce fut le lieu d'abjects faits de maltraitance infantile.

Un procès débuta le 18 juillet 1911 mettant en avant les carences de l'administration, les insuffisances et les complaisances des ministres de la III^{ème} république ([les noms des ministres de l'époque sont rappelés dans ce lien, chapitre « Quelques hameaux »](#)).



Dans son journal de l'année 1911, Mathieu Tamet alors Directeur de l'agence des enfants assistés de la Seine entre 1896 à 1919 et Maire d'Avallon de 1912 à 1919, raconte le procès (Voir ce document ICI, à partir de la page 62).

Son récit en dit long sur la mentalité des « tenanciers ».



Le seul bâtiment restant aujourd'hui des Vermiriaux, devenu propriété privée, n'a plus rien à voir avec le passé...

Le jugement a bien eu lieu, les peines et amendes (bien légères eut égard aux faits et aux profits) ont été prononcées.

Mais tout cela parut rapidement sans intérêt comparé à cette grande guerre qui approchait... et qui eut lieu.

Les coupables ont traversé cette difficile période sans encombre et sont revenus s'installer au village « pour montrer leurs bijoux à la messe du dimanche » comme il est souvent écrit. Quelle importance avait leurs crimes à côté des millions de morts ?

Le 20 Novembre 2018, un film sur les Vermiriaux, "La révolte des innocents", a été présenté sur "France 3".

Ci-dessous une photo du tournage qui s'est déroulé au Château de Bazoches, demeure du Maréchal Sébastien Le Prestre, Marquis de Vauban.



Photo du tournage



Ce téléfilm a été rediffusé le 27 janvier 2020 sur France 5, en voici 2 images extraites où l'on voit la révolte des enfants après la mort de Gaston et le moment où ils préfèrent tous être coupables parce que mieux traités en prison...



Les Nourrices du Morvan Les fontaines miracles

Jadis et depuis les Gaulois, de partout en Morvan, on trouvait des sources et des fontaines où les femmes venaient tremper leurs seins et boire l'eau qui leur permettrait d'avoir du lait en quantité pour nourrir leurs enfants.

Il semble pourtant qu'une certaine alimentation était en concurrence directe avec les fontaines : « La farine d'avoine entrainait pour beaucoup dans l'alimentation de la population rurale et donnait aux femmes une abondance de lait qui les faisait rechercher comme nourrices ».

Les fontaines étant plus folkloriques, citons-en quelques-unes :

- Au Mont Beuvray, à la fontaine Saint-Pierre , les nourrices venaient y baigner leurs seins car elle était réputée pour provoquer une abondance de lait.

- La fontaine Sainte-Agathe de Corbigny était aussi de celles-là.

Sainte « Gate » comme elle était appelée, était considérée comme la protectrice des femmes mais aussi et surtout, des nourrices.

Sa particularité aurait été d'accueillir les nourrices ayant déjà beaucoup œuvré et dont le lait était épuisé.



La fontaine Sainte Agathe de Corbigny

- La fontaine de Chaumes, près de Moulin-Engilbert, aurait eu le pouvoir de donner ou de redonner du lait aux nourrices.

Toutefois, bien en avance sur son temps, cette fontaine aurait eu ce même pouvoir pour celles qui, ne pouvant s'y rendre en personne, envoyaient pour l'y tremper, une chemise du nourrisson à allaiter...

D'innombrables autres fontaines avaient cette même... spécialité.



- A Saint-Léger-sous-Beuvray, pour avoir du lait, les nourrices se rendaient à la fontaine de Sainte-Walburge, où elles déposaient un fromage.

- A Fleury (près d'Autun) mais aussi à Saint-Languy, au bourg de la Comelle, à Glenne, à la Grande-Verrière, à la naissance d'un enfant une poupée d'étoffe (ou tout objet de toile ressemblant) était jetée dans la fontaine.

La croyance voulait que si la poupée (ou le chiffon) surnageait, la vie de l'enfant serait protégée.

S'il avait une certaine tendance à couler, c'était l'arrêt de mort du chérubin.

- La fontaine de la Certenue avait été dédiée à celles que l'on surnommait « les trois mères » (les trois dames sœurs). D'après la légende, lorsqu'elles se séparèrent, elles s'établirent en trois lieux. L'une d'elle s'installa à la Maison-Dru qui disposait d'une fontaine dont l'eau était propice aux nourrices.

- Dans certaines fontaines, les nourrices venaient se laver les seins pour obtenir du lait. Pour ce faire elles déposaient aussi sur ses bords un sou ou un œuf.



Les Nourrices du Morvan Hommage à Jean Genet *****

C'est probablement le plus célèbre des « Petits Paris »



Portrait de Jean Genet
Façade de la Maison des Nourrices

Jean Genet, écrivain, poète et dramaturge (1910-1986) est né de père inconnu et fut abandonné à l'âge de 6 mois par sa mère, Camille Gabrielle Genet.

Recueilli par l'Assistance Publique, il fut comme tant d'autres, placé dès son premier âge dans une famille nourricière à Alligny-en-Morvan, Chez Charles et Eugénie Régnier, entre 1911 et 1924.

Charles Régnier était menuisier et Eugénie tenait un petit bureau de tabac.
Au décès brutal d'Eugénie en 1922, Jean fut placé jusqu'en 1924 chez Berthe, la fille d'Eugénie.



A gauche, sur une carte postale du début 1900,
on aperçoit le bureau de tabac au premier plan
A droite, la maison aujourd'hui, dans le bourg d'Alligny



Par la suite, son côté rebelle l'a conduit entre autres :

- à la colonie pénitentiaire de Mettray, pendant près de 3 ans (La colonie pénitentiaire de Mettray est située en Indre-et-Loire. Elle fut créée en 1839 et fermée en 1939. Cet établissement conserve lui aussi la triste réputation d'avoir été un bagne pour enfants)
- à la légion étrangère
- et à la prison à plusieurs reprises...

C'est à la prison de Fresnes qu'il commença sa première œuvre, en 1942 : *Le condamné à mort*. En 1983, il obtiendra le Grand Prix national des lettres.

Il est décédé à Paris le 15 avril 1986

De son passage à Alligny, il reste une plaque apposée sur la maison de son enfance, avec ces mots extraits du « *Journal d'un voleur* » :

«Je suis né à Paris le 19 décembre 1910. Pupille de l'Assistance publique, il me fut impossible de connaître autre chose de mon état civil. [...] Je fus élevé dans le Morvan par des paysans.»

Enfin, ça c'est le texte que l'on retrouve un peu partout, dans les littératures...

En réalité voici la plaque, un peu différente...



Les Nourrices du Morvan La Maison des Nourrices à Alligny-en-Morvan

La Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices a été récompensée en mars 2008 par le Trophée de l'innovation patrimoniale.

Un Jury composé par la Fondation du Patrimoine, la Fondation du Crédit Coopératif et la Fédération des écomusées et des musées de société a retenu ce projet comme étant «culturel et original, centre d'interprétation, lieu de rencontre et de formation professionnelle sur le thème du placement des enfants dans le Morvan .

La question des origines et les limites toujours plus poreuses entre filiation biologique et parenté qui sont apparues ont convaincu le jury de la pertinence historique et contemporaine du sujet. »



La maison des nourrices est installée dans le bourg d'Alligny-en-Morvan, dans l'ancien hôtel de la poste sur une surface de 489 m².

Comme c'est souvent le cas, le Morvan ne fait pas exception, les délais initiaux qui devaient conduire à cette réalisation entre mars 2009 (début des travaux fin 2010) et avril 2012 (inauguration) auront pris un peu de retard...



Les travaux auront donc débuté en mai 2013 et l'ouverture a eu lieu le 29 avril 2016...



La maison de nourrices est un musée qui offre aussi des chambres d'hôtes, un espace café et une boutique

[Voir la Brochure sur la Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices ICI](#)



Les Nourrices du Morvan

La chanson de Nounou

Le poète morvandiau Louis de Courmont (le « Barde »), a révélé les (vrais) sentiments de la nourrice morvandelle dans cette attendrissante berceuse.

Bébé zouli, mon biau Jésus !
Voichi mon sein plien de lolo :
Peurnez ! beuvez ! dansez dessus !
Faites dodo !

Faites risette ai lai nounou
Qu'ai Paris — chi loin de sé nou,
S'en vint vous sarvi ai zenou !

Tout comme i n petit saint vivant !
Toujou bavant, toujou mouvant,
Mal content, mal propre souvent.

Quand vous riez, mon bliou séri,
Mon coeur sante le mai flieuri !
Mai las ! quand i vous vois souffri,

D'lai coulrique ou du mau de dents
Co moi, chu das sardons ardents,
Moi que poine et plieure en dedans

Car mon bounheur, car mon souci
O de vous aimer — par ainsi
De vous voi ben hireux aussi !

Cepandiment vou grandirez
Pu tard, in Monsieur vous ferez ;
Je m'en irai — vous m'oublierez !..

Quand vous serez grand parvenu,
Songez que vous êtes venu
Tout petit au monde... et tout nu !

Songez, quand vous serez puissant,
Qu'i vous neuris, faible, innocent !
Aitou mai vie, aitou mon sang,



Pendant que mon pôr petit gars
Boit du lait de bigue, là-bas ;
Et, ben souvent, o n'en ai pas !

Ne soyez ni malin, ni ch' tit :
Mais toujou montrez-vous zentit,
Pour le pôr monde et le petit !

Car les houmes sont frères tous
O doivent don s'aimer teurtous
Non se miger coume das lous !!!

Bébé zouli, mon bliou Jésus !
Voichi mon sein plien de lolo :
Peurnez ! beuvez ! joupez dessus !
Faites dodo !



Les Nourrices du Morvan
2 Sites originaux à voir

L'histoire du biberon :

Le mot Biberon vient du latin bibere, boire.

Il semblerait que cette histoire du biberon s'étende de l'Antiquité à nos jours et pourrait se diviser en une dizaine de périodes.

Il semblerait qu'il conviendrait également de considérer les périodes Antique et Médiévale comme peu significatives les biberons antiques présentés dans des musées ne seraient que des "Tire-lait".

Sur ce site remarquable vous trouverez tout ce que vous voulez savoir sur le biberon :

A voir à cette adresse : <http://www.histoire-du-biberon.com/index.htm>

Que son auteur soit remercié pour son travail car cette histoire est plus qu'un chapitre !

Estiennette Grandvaux... Une nourrice du Morvan...

Un blog pour le moins étrange et sympathique que son auteur commence ainsi :

« Je m'appelle Estiennette Grandvaux et suis née le 21 juin 1862 à Alligny-en-Morvan précisément à Marnay.

Mes parents étaient paysans comme leurs aïeux depuis des générations. Je suis allée à l'école de filles à Alligny jusqu'à l'âge de 12 ans puis j'ai commencé à travailler à la ferme. Je parle bien patois mais je sais lire et écrire en français aussi.

Il y a deux ans - le 1 février 1882 - à l'heure de mes 20 ans -, j'ai épousé Jean Perrin, lui aussi paysan au Château de la Chaux à quelques kilomètres. Il est revenu vivre avec moi à Marnay où nous avons une belle chaumière à la sortie du hameau.

L'an dernier, nous avons baptisé à l'église notre fils Jean. Ce fut une belle fête. J'espère que Dieu me donnera quatre ou cinq autres enfants.

Je vous donnerai des nouvelles du Morvan et de notre vie car bien que pauvres, nous sommes fiers d'habiter dans la montagne Morvandelle.

Alors, rendez-vous une ou deux fois par semaine pour évoquer ma vie au travers d'anecdotes bien réelles du pays. . . . Mes parents, mes amies, mon amour, les bons et mauvais moments de la vie d'une Morvandelle de 22 ans en 1884. »

A voir à cette adresse : <http://estiennette.fr.nf>



Les Nourrices du Morvan Sources documentaires

- Alphonse Daudet : « Souvenirs d'un homme de lettres »
- Joseph Bruley : « Morvan cœur de France »
- Ardouin Dumazet : « Voyages en France »
- Annales d'hygiène publique et de médecine légale (1842).
- Brochure sur la Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices.
- Noëlle Renault : « Les nourrices », Editions Alan Sutton.
- Emmanuelle Jouet : « L'affaire des enfants des Vermiriaux »
- Europe N°1, Au cœur de l'histoire, <http://www.europe1.fr/mediacenter/emissions/au-coeur-de-l-histoire/sons/les-enfants-revoltes-de-vermiriaux-725737>
- Le site de Mathieu Tamet, Directeur de l'agence des enfants assistés de la Seine (1896 à 1919) et Maire d'Avallon (1912 à 1919) : www.Mathieu-Tamet.fr
- Docteur André-Théodore Brochard : De la mortalité des nourrissons en France (1886)
- Répertoires d'admission des enfants assistés de la Seine
- Histoire du biberon : <http://www.histoire-du-biberon.com/index.htm>
- Le Blog de Christaldesaintmarc : <http://www.christaldesaintmarc.com/au-temps-des-nourrices-du-morvan-une-tres-interessante-conference-prop-a7254879>
- Gallica
- Google Book
- Archives.org :
<https://archive.org/stream/delindustriedes00monogooq#page/n9/mode/2up>
- ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger) : <http://oned.gouv.fr/>
- Maison des Nourrices et des Enfants de l' Assistance Publique :
<http://www.museedesnourrices.fr>

